

Département de la Creuse
Arrondissement de Guéret
Communauté de Communes du Pays Dunois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à 18h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Dunois s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle du conseil communautaire, 19 avenue de Verdun à DUN LE PALESTEL, sous la présidence de M. Laurent DAULNY.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 18/06/2025

Présents : M. DAULNY Laurent, Président, FAIVRE Hélène, BOQUET Jacques André, TARDY Laurent, , LAVAUD Didier, vice-présidents,
DESCHAMPS Robert, DUCHER Jérôme, TIXIER Patrick, BONNEFONT Jean-Marie, GAUTHIER Monique, PARBAUD François, SOURTY Daniel, PRUDHOMME Danielle, MANEAU Mireille, DE GRAEVE Gérard, GOIGOUX VUIBERT Marie-Jo, DUGENEST Jean-Claude, GLENISSON Marie-Claude, HADI-DENOUEIX Mandana, DESRIEUX Fabrice, BRIGAND Philippe, DARDAILLON Bruno, PASQUIGNON Jean-Luc et DELAPORTE Fabrice

Excusés : GAUDON Gilles, FOREST Daniel, GOMES Béatrice, COLAS Chantal, STEVENIN Elyane, CHAVEGRAND Jean-Claude, AUDOUX Patricia, BOURGOIN Annie

Absents : néant.

Pouvoirs (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT) : GAUDON Gilles à GAUTHIER Monique, AUDOUX Patricia à LAVAUD Didier.

Laurent TARDY est élu secrétaire de séance.

OBJET : ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAUTAIRE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-14, R153-3 et L103-6 ;

Vu la délibération DEL CC n°20210601-14 du 1^{er} juin 2021 prescrivant un Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Dunois et décidant de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un cabinet d'urbanisme pour la réalisation du PLUI ;

Vu la délibération DEL CC n° 20211019-10 du 19 octobre 2021 attribuant le marché « élaboration d'un PLUI » à la SARL KARTHEO de LIMOGES (87), d'un montant total de 144.900 € HT, sans prestations complémentaires ;

Vu la délibération DEL CC n° 20240129-05 du 29 janvier 2024 validant l'avenant n°1 pour la réalisation de deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques supplémentaires (trame verte et bleue et densité) dans le cadre du marché confié au cabinet KARTHEO ;

Vu le bilan de la concertation annexé au dossier ;

.../...

Le Président explique aux membres du Conseil communautaire que la phase d'étude préalable à celle dite de « consultation » a été menée à son terme avec le concours du cabinet KARTHEO, SARL retenue par délibération de la Communauté de communes du Pays dunois pour l'exécution du marché « élaboration d'un PLUI ».

Le cabinet par le biais de ses représentants a réalisé une présentation de cette phase dont le déroulé fut le suivant :

- Présentation d'une synthèse de l'évaluation environnementale comprenant une note spécifique sur les incidences notables du projet et les mesures envisagées pour atténuer ces incidences.
- Partage et validation du travail finalisé.

Le calendrier envisagé pour la suite du projet PLUI a été formellement présenté au Conseil par le cabinet KARTHEO notamment en ce qui a trait à la phase de consultation, l'organisation de l'enquête publique et la délibération définitive d'approbation du PLUI devant aboutir in fine au caractère exécutoire de ce dernier en vertu des articles L.153-23 à L.153-26 du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité de 17 voix et 9 absentions :

- Arrête de projet de PLUI et la concertation associée sur la base du document présenté.
- Autorise le Président à poursuivre le projet PLUI dans le respect de sa procédure d'élaboration.

Publié ou notifié
Le 26/06/2025

Pour extrait conforme,
DUN LE PALESTEL, le 26/06/2025
Le Président,
L. DAULNY

